

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 du mois de décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Amandine VIGNERON qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Steve LOZANO qui a donné procuration à Mme Sylvie LAVERGNE
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 1 M. Joris MONSEIGNE

Mme Sylvie LAVERGNE est élue secrétaire de séance.

N° DL19122019-08a : Budget principal – Budget primitif 2020

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Ce budget s'équilibre à hauteur de 11 966 275.00 euros en fonctionnement et de 7 471 212.81 euros en investissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la délibération n° DL28112019-17 en date du 28 novembre 2019 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020 ;

VU le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 12 décembre 2019 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ADOPTÉ le budget primitif 2020 susmentionné tel que proposé chapitre par chapitre.

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mmes Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Alexandre DANJEAN, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU.

CONTRE : 7 Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU, Jean-Yves MAS et Jean-Michel JESUPRET.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

24 DEC. 2019

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **24 DEC. 2019**